

# Les Échos de Bramefarine

n° 49 – mai 2011 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

## L'Éditorial du maire



Étape importante de la vie communale : le vote du budget. Pour 2011, les impôts locaux suivent l'augmentation du coût de la vie (+ 1,75 %), certaines subventions diminuent, mais nos travaux continuent... notamment, grâce à une rentrée exceptionnelle, liée à la vente de terrains dont la commune était propriétaire sur celle de Laissaud !

Comme chaque année, à cette époque, les Fêtes de la Tour se préparent. Animations, videgreniers, restauration rapide, défilé et vente de livres d'occasion (au profit des travaux d'entretien de la Tour). Nous espérons que vous serez nombreux, le 12 juin prochain, à Saint-Maximin...

René Pois-Pompée. ■

## Le budget 2011

L'État exige de plus en plus des collectivités locales, mais ses financements, eux, non seulement ne suivent pas, mais sont, pour certains, revus à la baisse...

Ainsi, outre l'obligation que nous avons de mettre aux normes le réseau d'assainissement, il nous faut aussi « protéger les périmètres de captage de l'eau », satisfaire aux règles « d'accessibilité aux handicapés » pour les équipements recevant du public, etc. Le tout, avec des aides qui diminuent !

Aussi, pour le budget 2011, avons-nous dû instaurer des méthodes de gestion encore plus rigoureuses que par le passé, afin d'organiser, au plus fin, les dépenses, mais aussi l'encaissement des recettes... En effet, certains partenaires mettent de plus en plus de temps à nous verser les subventions annoncées... nous obligeant à préfinancer des dépenses, parfois très lourdes, et à nous montrer, de ce fait, d'autant plus stricts dans notre gestion.

Cela dit, le budget 2011 est à l'équilibre, sans générer,

pour autant, de hausse importante des impôts locaux. Les taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti), dont la partie communale avait été bloquée depuis mars 2008, va

augmenter en 2011 du montant de l'inflation (+ 1,75 %), ne serait-ce que pour pouvoir payer les salaires, et les autres charges qui, en majoration dans cette même proportion, doivent être impérativement « couvertes ».

Malgré un contexte économique tendu, les travaux d'assainissement vont se poursuivre à Les Bruns, cette année (320 000 € environ – à préciser à l'issue des études). D'autres études sont d'ores et déjà lancées sur le prolon-

gement de ces travaux aux hameaux de Les Rojons, Répidon et Avallon, afin de pouvoir rapidement formuler nos demandes de subventions. Compte tenu de la vente des terrains de Laissaud (voir page 5), nous n'aurons pas à souscrire de nouvel emprunt ni pour cette année... ni sans doute pour l'an prochain : mais nous pourrions quand même, grâce à cette recette exceptionnelle, poursuivre notre programme d'assainissement.

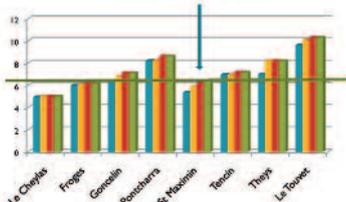
Les associations qui contribuent à l'animation de la commune voient leur enveloppe financière reconduite. La masse salariale continue d'évoluer au rythme du coût de la vie (effectifs constants depuis l'ouverture de la garderie périscolaire en 2008).

L'année 2010 a été marquée par des dépenses élevées en matière de déneigement, liées à des conditions exceptionnelles : une pause est espérée pour 2011. En revanche, nous prévoyons des factures de carburant à la hausse (véhicule et chauffage) du fait de l'actuelle envolée du cours du pétrole.

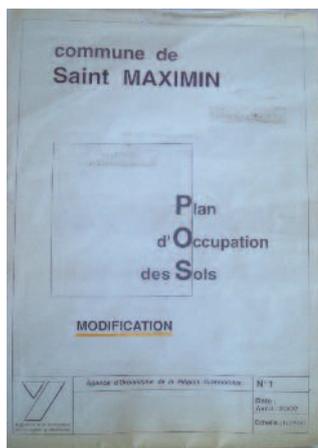
Notre budget « assurances » a été divisé par deux (économie de 3 500 € / an) du fait d'une mise en concurrence de cette prestation. Nous avons d'ailleurs entrepris d'agir ainsi, systématiquement, avec nos différents prestataires, afin de bénéficier des meilleurs rapports qualité / prix (par une politique d'appels d'offres, au-delà même de ce qui nous est imposé par la réglementation).

Délibérément, dans ce bulletin, nous avons voulu éviter de vous « noyer » sous les chiffres... En revanche, si certaines personnes étaient intéressées par de plus amples détails, il suffirait qu'elles se fassent connaître en mairie. Devant un nombre significatif, nous pourrions alors organiser une réunion pour une présentation précise du budget... même si un exposé rigoureux en a déjà été fait en conseil municipal : la séance était publique... et, pourtant, elle n'a attiré personne ! ■

Evolution comparée  
des taxes d'habitation



## Le PLU : plan local d'urbanisme à Saint-Maximin



La commune de Saint-Maximin se lance dans la réalisation d'un PLU : plan local d'urbanisme (nouvelle forme de POS – plan d'occupation des sols).

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme et de planification au niveau commu-

nal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite « loi SRU » (loi du 13 décembre 2000). Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme.

La loi dite « Grenelle II » (12 juillet 2010, appelée aussi « Grenelle de l'Environnement »), a modifié plusieurs aspects du PLU : orientations d'aménagement et de programmation, programme local de l'habitat (PLH), plan de déplacement urbain (PDU), protection de l'environnement, etc.

Enfin, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la région urbaine de Grenoble planifie et organise, concrètement, les axes de développement possibles et souhaitables au niveau régional, dans la logique et le respect du Grenelle de l'Environnement et de la loi SRU... Beaucoup de « procédures » et de sigles qui se superposent pour organiser les aspects de notre urbanisme au quotidien !

Aujourd'hui, nous sommes obligés de prendre en compte tous ces nouveaux aspects réglementaires (lois diverses) et de planification (SCOT et PLH)... car, si nous ne le faisons pas, aujourd'hui, nous-mêmes, ce PLU pourra nous être imposé dans deux ans et, alors, nous n'en maîtriserons plus les orientations...

C'est pourquoi nous devons revoir le plan d'occupation des sols de Saint-Maximin et le remplacer par un PLU. Cela ne signifie pas qu'il va y avoir plus de terrains constructibles. En effet, le nombre de nouveaux logements constructibles à Saint-Maximin est planifié et réglementé au niveau de la région urbaine de Grenoble (+ 3,5 logements par an). Par ailleurs, notre PLU ne serait pas valable (et donc bloqué par le préfet) si nous envisagions d'ouvrir à la construc-

tion des terrains classés aujourd'hui au POS comme agricoles.

Il nous faut donc rechercher des solutions qui ne « gaspillent » pas les terrains, pour préserver l'agriculture et les espaces naturels de la commune, et qui respectent le caractère rural de notre village, avec des hameaux qui peuvent certes se densifier, mais sans se fondre (préservation d'espaces tampons entre eux).

L'une de ces possibilités (à étudier durant la première phase du PLU : 2011-2013) consiste à envisager une densification des terrains urbanisables actuels, avec, par exemple, dans les hameaux, la transformation de certaines granges en logements. Mais il y aura aussi, bien évidemment, quelques constructions neuves... Notre objectif est de permettre l'arrivée de jeunes ménages qui, avec leurs enfants scolarisés, garantiront le maintien de l'école : dernier équipement de la commune...

De toute façon, notre PLU prévoit une concertation avec les habitants, ce qui leur permettra d'être informés en détail, au fur et à mesure de l'avancement des études et de la procédure. Plusieurs réunions publiques seront programmées au cours de son élaboration. Il y en aura au moins deux :

- la première, en 2011, pour présenter les objectifs du PLU (en début de la phase d'études) ;
- la seconde, à l'issue des études du PLU (dans deux ou trois ans ?), pour en présenter les conclusions, avant d'en formaliser les termes sous forme de « règlement de PLU » (comme nous avons, aujourd'hui, un règlement de POS).

La première étape du PLU va consister à choisir un bureau d'études en urbanisme qui nous accompagnera tout au long de ce processus (choix par appel d'offres). Le candidat retenu devra recenser toutes les « contraintes » réglementaires et procédera aux études complémentaires nécessaires pour nous permettre de planifier le développement harmonieux de notre commune.

Nous vous tiendrons, régulièrement, informés de l'avancement des ces études, par le bulletin municipal, ainsi que par nos *lettres d'information* (inscription gratuite sur le site Internet de la mairie : [www.stmaximin38.fr](http://www.stmaximin38.fr), pour recevoir les informations, en temps réel, par mél). ■

## Dépôt d'ordures à côté des containers pour emballages et bouteilles

Récemment, plusieurs personnes ont déposé des sacs-poubelles à côté des containers de collecte du verre et autres emballages, au bas de la route de Saint-Maximin, à l'arrivée à Pontcharra, ce qui est strictement interdit.



Il est rappelé que vos sacs-poubelles doivent être déposés dans vos propres poubelles, qui seront sorties le vendredi matin pour ramassage par le camion poubelles... Pour information, ceux qui ont déposé des sacs-poubelles à proximité des containers ont tous été identifiés et ont reçu une lettre d'avertissement du maire, avant sanction. Aidez-nous à tenir notre commune propre... D'avance, merci !

Ajoutez à cela que, pendant que les employés municipaux ramassent et trient les ordures de quelques indisciplinés et « inciviques »... ils ne font pas autre chose !... et, ce temps passé, ce sont tous les contribuables qui le paient ! Il n'est donc pas anormal que, dans ce cas, des amendes soient prévues par la loi. Celle-ci est d'ailleurs rappelée, par affichage, à côté des containers.

Pour mémoire, nous vous rappelons, ci-dessous, les horaires d'ouverture de la déchetterie de Pontcharra :

Horaires d'été :

- du lundi au vendredi, de 14 heures à 19 heures ;
- le samedi, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

Horaires d'hiver : idem, mais fermeture à 18 heures. ■

## Bruit



Par arrêté préfectoral, le respect des horaires ci-dessous s'impose à tous pour **l'utilisation de tout appareil sonore, tel que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse,**

**perceuse, raboteuse, scie, appareils et instruments de musique...** :

- en semaine, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 h 30 ;
- le samedi, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ;
- le dimanche et les jours fériés, de 10 heures à 12 heures.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. ■

## Déclaration préalable à une exploitation forestière

Lors de la réunion du comité syndical du 22 décembre 2010, le syndicat intercommunal de la route forestière de Bramefarine (communes de Pontcharra, Le Moutaret et Saint-Maximin) a approuvé le règlement d'utilisation de la route et les fiches de « déclaration préalable » ainsi que d'« état des lieux ».



L'entrée en vigueur de ce règlement a été fixée au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Tout exploitant d'un volume de bois de plus de 20 m<sup>3</sup> doit, désormais, effectuer une « déclaration préalable » à la mise en œuvre du chantier auprès du président du syndicat de la route forestière de Bramefarine, demande à adresser en mairie - Répédon - 38530 Saint-Maximin. ■

## Manifestation musicale du 10 avril, à Saint-Maximin

Après le succès, l'an dernier, du concert de Vivaldi aux thèmes tziganes, la commission Patrimoine de la commune a récidivé cette année, le dimanche 10 avril, en accueillant dans notre église de Saint-Maximin deux chorales : le chœur Consonance, de Pontcharra, sous la direction de Florence Figari, et le chœur d'hommes et de femmes du CEAB de Briançon, sous la direction de Véronique Pons.

Ces deux chorales, d'abord successivement, puis réunies dans un ensemble parfait, nous ont donné deux magnifiques prestations, très applaudies par un public connaisseur et enthousiaste.

Notre église, par sa belle simplicité et son acoustique généreuse, se prête en effet très bien aux concerts, autre façon d'élever l'âme.



Robert Dréossi, président de la chorale, Charles Margaro et Daniel Baccard – ce dernier étant à l'origine de cette manifestation – ainsi que les soixante-dix chanteurs, ont tous été heureux de ce succès et de l'accueil qui leur a été réservé. Ils ont à leur tour chaleureusement remercié la mairie qui offrait le pot de l'amitié, le père Delaigue, M<sup>me</sup> Didon et l'organiste Frédéric Isoletta.

Devant ce succès, la commission Patrimoine essaiera, dans la mesure du possible, d'organiser chaque année un concert dans notre village, et demande aux musiciens de la commune connaissant des groupes musicaux de se manifester. ■

## La gendarmerie a déménagé

Depuis le 28 mars 2011, la brigade de gendarmerie nationale est installée au **463, rue des Althæas**, à Pontcharra, dans les locaux de la gendarmerie mobile.



Les anciens bureaux situés avenue de la Gare sont donc fermés.

Les horaires d'ouverture au public restent identiques :

- du lundi au samedi, 8 heures-12 heures et 14 heures-18 heures ;
- le dimanche, 9 heures-12 heures et 15 heures-18 heures.

Contact : 04 76 97 60 74 ou

le 17, en dehors des heures d'ouverture. ■

## Passage à la télé tout numérique : le 15 juin

Notre commune passe au tout numérique le 15 juin prochain.

Les foyers actuellement équipés par une antenne râteau ou intérieure doivent adapter leur installation (adaptateur TNT, téléviseur « TNT intégrée », ADSL, satellite).

Le minibus « Info mobile tous au numérique » répondra à toutes vos questions, à Pontcharra, le mercredi 25 mai, de 10 heures à 17 heures, place de la mairie.

Plus d'informations sur [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou en appelant le 0 970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 heures à 21 heures). ■



## Atelier de peinture cet été

Martine Retter, artiste peintre à Saint-Maximin, ouvre un « atelier d'été à la campagne », du 1<sup>er</sup> au 12 août prochains, dans les locaux de l'école de Saint-Maximin. L'atelier est ouvert à tous (adultes), les inscriptions flexibles, de la demi-journée à la semaine complète.

Au programme, la découverte de l'environnement du village à travers le croquis, pastel, aquarelle, et la peinture acrylique sur toile.

Merci de contacter Martine Retter au 06 81 04 49 89 - [martine.retter@art-m.eu](mailto:martine.retter@art-m.eu), ou à la galerie Art'm à Pontcharra, 36, rue Docteur Charvet - [www.art-m.eu](http://www.art-m.eu). ■

## Un Saint-Maximinois sur les sommets

Nicolas Bouchet a réussi de beaux exploits, la saison dernière, à vélo, VTT et route, avec :

- une 12<sup>e</sup> place aux Championnats de France VTT élite, sachant que nous possédons, en France, les meilleurs mondiaux ;
- une 3<sup>e</sup> place scratch, sur route, aux cent soixante-dix km de l'Ardéchoise ;
- une 2<sup>e</sup> place scratch, à la très difficile Transmaurienne à VTT.



Bravo, Nicolas, pour ces beaux résultats, et nous te souhaitons une bonne saison 2011 !

Vous aussi, Saint-Maximinois, si vous avez réalisé un exploit sportif, de niveau national ou régional, faites-nous-en part, et nous serons heureux d'en informer les habitants de notre commune. ■

## Le Club des Cygnes de la Tour a fêté son trentième anniversaire en 2010

Presque tous les adhérents étaient là : plus de soixante personnes, dont les doyens de 89 et 90 ans !

Après un excellent repas, nous avons fait la rétrospective de ces trente ans, avec photos, anecdotes et souvenirs à l'appui.

La troupe « Les Vahinés de la Tour » a remporté un franc succès, auprès des adhérents qui s'étaient entraînés pour

danser le tamouré sans complexe...

Déjà, pendant la fabrication des costumes et les répétitions de danse, l'ambiance était au rendez-vous...

En 2011, avec de nouvelles inscriptions, nous allons perpétuer nos efforts pour que continuent la convivialité et l'amitié ! ■



## État civil

**Naissances :** 19 mars, Loris Perret-Depiaz ; 6 avril, Robin Thirion ; 7 mai, Noémie Michaud.

**Décès :** 16 février, Marie Rose Moulin ; 21 mars, Constantin Maïdonis ; 25 mars, Pierre Denolly-Vizioz. ■

## Extension du cimetière



Comme nous l'avions évoqué précédemment, la commune a procédé à l'acquisition de 3 000 m<sup>2</sup> de terrains, attendant à l'actuel cimetière (côté sud – espace réservé au

POS), afin d'en permettre l'extension.

Et nous entreprendrons, dès la fin avril 2011, une première tranche de travaux (accès, clôture...) pour répondre à des impératifs pressants.

Ces aménagements seront évolutifs, en fonction des contraintes d'occupation, et les terrains non encore utilisés (acquis, mais extérieurs à l'enclos) seront cultivés par un agriculteur de la commune. ■

## Vente des terrains de Laissaud

Bonne nouvelle... La commune de Saint-Maximin était propriétaire de terrains sur la commune de Laissaud. Jusqu'à ce jour, ils nous étaient loués par la société Granulats Rhône-Alpes/Vicat, dans l'attente de leur exploitation en tant que carrières. Cette location procurait un loyer à la commune d'un peu plus de 20 000 € par an.

La mairie a été récemment contactée par le directeur d'exploitation du site qui nous a proposé de racheter ces terrains, car il envisageait une prochaine exploitation de ces carrières. Après une négociation, avantageuse pour la commune, un accord a été conclu pour un montant total d'environ 750 000 € (NB : cette négociation avait déjà été amorcée, en 2002, par Marie-Louise Spezini, notre ancien maire).

Cette somme, non prévue, initialement, dans les recettes de la commune, permettra d'accélérer la réalisation des travaux d'assainissement. Ainsi, en dehors des habitants de quelques hameaux, la majorité de la population devrait être raccordée au tout-à-l'égout dans les cinq ou six prochaines années. Et ce, sans incidences significatives sur les impôts locaux ! ■

## Actualité en temps réel

Recevez chez vous, par mél et en temps réel, toute l'actualité de Saint-Maximin, en vous inscrivant, gratuitement, à la **Lettre d'information de Saint-Maximin** sur [www.stmaximin38.fr](http://www.stmaximin38.fr), rubrique Lettre d'info.

Pour information, depuis mars 2008, ce sont près de cent trente *Lettres d'information* qui ont été diffusées... soit près d'une lettre par semaine.

Inscrivez-vous gratuitement et restez branché ! ■

## Un nouvel adjoint aux Finances



Emmanuel GILBERT

Emmanuel Gilbert, ayant souhaité s'investir plus à fond dans les finances de la commune, a demandé que lui soit confiée la délégation aux Finances. Gérard Bricalli, qui gérait cette délégation, a accepté, étant encore très pris par son activité professionnelle. Il

conserve néanmoins son poste de premier adjoint, ainsi que la délégation aux Fêtes et Cérémonies.

René Pois-Pompée a donc investi Emmanuel Gilbert de la délégation aux Finances, en plus de celle à la Communication. Ce dernier a ainsi contribué à l'élaboration, puis présenté le budget 2011 en conseil municipal. ■

## Travaux

À la suite des travaux réalisés, en 2010, à Le Crêt, c'est logiquement qu'en 2011, nous poursuivrons vers le hameau de Les Bruns. Comme précédemment, les travaux consisteront à :

- raccorder les habitations au tout-à-l'égout et au réseau pluvial ;
- établir un réseau d'eau mieux calibré, et neuf... donc sans fuites ! ;
- enterrer les câbles électriques et téléphoniques, dans le hameau, afin d'en améliorer l'esthétique et l'environnement au quotidien.

Un maître d'œuvre a été retenu : B&R Ingénierie, bureau d'études de Meylan. Actuellement, les études se poursuivent et les travaux devraient se dérouler au quatrième trimestre 2011.

Comme dans les hameaux précédents, une large concertation sera proposée aux riverains, afin de limiter, au mieux, les nuisances et prendre en compte, dans la mesure du possible, les demandes particulières. ■

## Accueil des enfants de trois ans au service de restauration scolaire, en 2011



À compter de septembre 2011, et pour toute l'année scolaire 2011-2012, les enfants pourront être accueillis dès l'âge de trois

ans à la restauration scolaire de Saint-Maximin.

Mais cet accommodement offert aux familles ne présente aucun caractère d'engagement pour la mairie : il sera en effet reconsidéré à chaque rentrée, selon les conditions d'accueil rencontrées alors. ■

## Les Fêtes de la Tour : 12 juin 2011

Dimanche 12 juin : troisièmes Fêtes de la Tour, organisées par la commune, avec la participation active des associations locales : Les Cygnes de la Tour, Vivre à Saint-Maximin, Vive l'école, Association Sportive, Association des Chasseurs...



Depuis deux ans, le dimanche du week-end de la Pentecôte est devenu le jour des Fêtes de la Tour. Le rendez-vous est fixé et, à cette occasion, plusieurs manifestations se dérouleront sur la commune de Saint-Maximin. Deux sites (le centre de loisirs intercommunal et la Tour d'Avallon) vont vous faire passer un agréable moment en famille ou entre amis : expositions, stands d'écrivains, vente et dégustation de produits régionaux, ... sans oublier les buvettes, la petite restauration et, bien sûr, le vide-greniers ! Le petit train de voyageurs transportera ses passagers d'un site à l'autre.

**Le vide-greniers :**

Depuis deux ans, il connaît un immense succès. Cette année encore plus de cent exposants (de Saint-Maximin et d'ailleurs) sont attendus. Avec une telle participation, il se situera en bonne place parmi tous les vide-greniers des villages alentour.

Pour tout renseignement et inscription, avant le 6 juin 2011 (dans la limite des places disponibles), contactez la mairie : 04 76 97 60 19, ou par mél : [mairie@stmaximin38.fr](mailto:mairie@stmaximin38.fr).

**La fête médiévale :**

Toute la journée, venez nombreux découvrir la reconstitution d'un village médiéval, au pied de



la Tour d'Avallon, par les associations Brame-Farine et Mestel, et, sur la place, venez vous amuser avec des jeux médiévaux en bois. Vous y trouverez également, cette année, sur la place d'Avallon, une vente de livres d'occasion organisée par la commission Patrimoine de la commune, sans oublier artistes, artisans et commerçants...

**Vente de livres d'occasion :**

Si vous avez des livres ou des collections de revues qui vous embarrassent, ne les jetez pas, offrez-les à la commission Patrimoine qui se chargera de les vendre au profit de la rénovation de la Tour d'Avallon. Vous pouvez déposer vos livres à la mairie, aux heures d'ouverture.

Un grand défilé médiéval costumé, ouvert à tous, sera organisé, à partir de 15 heures, du centre de loisirs de Saint-Maximin jusqu'à la Tour d'Avallon.



**Rappel des couleurs :** Avallon, bleu/rouge ; Les Bretonnières, jaune/bleu ; Les Bruns & Les Rojons, blanc/bleu ; La Combe, rouge/noir ; La Corbassière, blanc/rouge ; La Dobo, vert/jaune ; Les Rippelets, jaune/rouge ; le Vieux Saint-Maximin, noir/blanc.

Ce défilé sera suivi, à 16 heures, d'un spectacle surprise à la Tour et d'un concours « inter hameaux ».

Vous souhaitez participer, avec vos enfants, sous une forme ou une autre, à ce défilé, aux couleurs de votre hameau, renseignez-vous : un voisin ou un ami est certainement déjà au courant ; sinon, contactez Patrick Ceria, tél. 04 76 08 86 97. ■